



NUMÉRO	SUJET
<b>71-2021</b>	<b>Cautionnement de Télé-Dôle SA</b>
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	<b>Chantal Landeiro</b> <b>Gérard Produit</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Télé-Dôle SA, dont la Région de Nyon détient 92% des actions, souhaite emprunter un montant de CHF 1'650'000 auprès d'un établissement financier pour finaliser la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes. Les entités qui entrent en matière pour ce prêt exigent un cautionnement de l'actionnaire principal. La Région de Nyon est donc sollicitée par Télé-Dôle SA afin de cautionner cet emprunt.

## Contexte / Enjeux

### Le projet initial

Télé-Dôle SA (Société suisse d'équipement touristique) en partenariat avec le SMDT (Syndicat mixte de développement touristique) de la Station des Rousses s'est engagée à concevoir un seul et grand domaine de sports de nature transfrontalier. Pour atteindre cet objectif, plusieurs aménagements et transformations sont nécessaires de part et d'autre de la frontière. Parmi eux : l'aménagement des pistes de la Dôle, la réalisation du télésiège Dappes-Tuffes, la reconstruction d'un parking et la construction d'un nouveau bâtiment d'accueil<sup>1</sup>.

### Un projet quatre saisons

A l'origine, le projet de domaine transfrontalier devait principalement servir à unir les domaines skiables de la Dôle et des Tuffes. Les enjeux liés à la diminution de l'enneigement à terme ont incité les partenaires à réfléchir à la diversification des activités selon les saisons dans une logique d'exploitation à l'année. En été, ce sont plus de quatre cents personnes qui montent quotidiennement à la Dôle (via les Dappes) pour profiter de la magnifique vue sur les Alpes, le bassin lémanique et le massif du Jura. De plus, les partenaires suisses et français collaborent au développement de pistes et parcours VTT.

Le bâtiment d'accueil projeté devrait être terminé dans le courant de l'année 2022. Il accueillera un restaurant de 170 couverts disposant d'une grande terrasse. Outre les commodités habituelles, le bâtiment permettra de mettre une crèche à disposition des familles en hiver, de disposer de salles pédagogiques pour les classes de la région, de proposer des équipements adaptés pour les sports de nature par la présence d'un commerce spécialisé ainsi qu'accueillir deux écoles de ski (F et CH).

Le but de ce projet n'est pas de voir affluer un tourisme de masse, mais plutôt d'offrir des conditions optimales aux habitants de la région et aux touristes pour profiter d'une journée ou d'un séjour dans la nature sans avoir à parcourir des centaines de kilomètres. L'enjeu environnemental

---

<sup>1</sup> [Préavis 30-2018-DISREN](#)

est une des préoccupations des partenaires du projet, d'autant plus que le domaine se trouve à l'intersection du Parc naturel du Haut-Jura (France) et du Parc naturel régional Jura vaudois. Ces nouvelles infrastructures disponibles au public avec l'appui des parcs naturels, permettront également de faire de la sensibilisation auprès de notre population et des touristes afin qu'ils respectent, hiver comme été, la faune et la flore locales.

## Objet de l'action proposée

Le coût de réalisation du bâtiment d'accueil, tel que présenté dans le préavis approuvé en 2018 par le Conseil intercommunal, a évolué lors de l'étude de faisabilité réalisée par un architecte.

Tenant compte des soumissions rentrées et des nouveaux aménagements 4 saisons tels que présentés précédemment, le montant final du bâtiment d'accueil devrait être contenu dans une enveloppe de CHF 4'950'000, soit une augmentation de CHF 1'650'000.



*Hiver*



*Eté*

Afin de financer ces travaux, Télé-Dôle SA a cherché à emprunter auprès d'établissements bancaires en Suisse et en France (une dizaine d'établissements ont été sollicités) en présentant comme garantie une hypothèque sur le bâtiment réalisé. Elle a rencontré un « effet frontière » dans sa recherche. En effet, les établissements suisses ne prennent pas d'hypothèque sur sol étranger et donc ne s'engagent pas sur un financement pour le projet. Les établissements français n'entrent pas en matière pour financer un projet pour une filiale en mains étrangères implantée en France.

Finalement, et après de nombreuses négociations, Télé-Dôle SA dispose de deux solutions potentielles, l'une auprès d'une banque locale en Suisse, et l'autre par l'intermédiaire d'un prêt institutionnel au travers de la Loi sur la politique régionale (LPR). Le tableau ci-dessous résume les conditions de ces deux offres.

Etablissements	Conditions	Remboursement
Banque locale	Intérêt 1,1%, remboursable sur 22 ans, cautionnement de la Région de Nyon	CHF 92'400 la première année, dégressif les années suivantes (CHF 84'232 en N+10)
Confédération (LPR Loi sur la politique régionale)	Prêt sans intérêt, remboursable sur 20 ans, cautionnement de la Région de Nyon, préavis favorable du Conseil d'Etat vaudois	CHF 82'500 chaque année

La demande de prêt LPR a été adressée aux autorités cantonales mais celles-ci n'ont pas encore émis de décision.

Un cautionnement de la part de l'actionnaire majoritaire, Région de Nyon, conditionne l'octroi de l'emprunt dans les deux cas, raison pour laquelle ce préavis 71-2021 est soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

## Financement

La demande de Télé-Dôle SA ne requiert aucun financement direct de la part de la Région de Nyon, mais bien un cautionnement sur un emprunt d'un montant de CHF 1'650'000.

Tout cautionnement doit être pris en compte dans le calcul de notre endettement en fonction du degré du risque selon l'appréciation de Région de Nyon. Pour rappel, d'après l'article 34 de nos statuts, le plafond d'endettement est fixé à CHF 2'000'000.

Les cautionnements à charge de notre association sont à ce jour :

- CHF 2'104'050 concernant les prêts LDER en faveur de Télé-Dôle SA
- CHF 194'885 concernant le prêt LADE, préavis 12-2012 Transport de gravier par le rail.

### Analyses des risques

En annexe de ce préavis, deux simulations financières (exprimées en euro) montrent un résultat positif de l'exploitation du bâtiment des Dappes. Il est néanmoins à souligner que le recours à un emprunt fédéral LPR est évidemment avantageux et diminue encore le risque de l'opération.

Le risque de cessation d'activité de Télé-Dôle SA est conditionné à la capacité financière de la Sogestar à honorer les conditions du contrat signé en 2016 la liant à Télé-Dôle SA pour encore 22 années. Tout comme Télé-Dôle SA, Sogestar est financée par des fonds publics. La trésorerie de celle-ci, bien que lourdement affectée par la crise sanitaire, est encore saine. Si Sogestar rencontrait des difficultés, elle serait très probablement soutenue par les autorités françaises étant donné l'importance de ses retombées économiques dans la région, fortement dépendante de l'activité touristique.

Si le prêt LPR est accordé et dans l'hypothèse de difficultés financières de Télé-Dôle SA, il est envisageable de négocier l'échéancier de remboursement de la dette auprès de la Confédération, ce qui a déjà été fait dans le premier emprunt lié à la construction du télésiège.

### Impact sur le plafond d'endettement

En fonction des risques estimés, l'impact des cautionnements déjà attribués et de celui demandé dans le présent préavis sur le plafond d'endettement est estimé comme suit :

	Montant du cautionnement	Risque	Part à l'endettement
Prêt LADE transport de gravier par le rail	CHF 194'885	5%	CHF 9'744
Prêts LDER Télé-Dôle SA, télésiège et téléskis des Berthet	CHF 2'104'050	10%	CHF 210'405
Prêt Télé-Dôle SA, bâtiment d'accueil	CHF 1'650'000	10%	CHF 165'000
<b>Total</b>			<b>CHF 385'149</b>

### Conséquences d'un refus

La Région de Nyon, en reprenant les actions de Télé-Dôle SA, a déjà récupéré le cautionnement de la quasi-totalité des communes sur l'emprunt LDER de Télé-Dôle SA (acquisition du télésiège). Si le Conseil intercommunal n'entre pas en matière pour cette demande, Télé-Dôle SA se trouverait dans l'incapacité de finaliser la réalisation du bâtiment d'accueil projeté. Elle ne remplirait donc pas les conditions contractuelles avec Sogestar ce qui remettrait en cause le contrat d'exploitation et donc le versement du loyer annuel de CHF 500'000.

Télé-Dôle SA et le SMDT ont un délai pour finaliser la réalisation du programme et du bâtiment d'accueil fixé au début de la saison 2022-2023, faute de quoi le solde du soutien Interreg au massif

transfrontalier, d'un montant total de EUR 800'000, tombera. Compte tenu de la nature des travaux et de la situation géographique, il est impératif que les travaux de fondation soient finalisés avant l'arrivée de l'hiver.

## Alternatives

Le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA ainsi que le Comité de direction de Région de Nyon se sont interrogés sur les alternatives à ce cautionnement. Il en résulte que deux options seraient envisageables.

1. Une augmentation du capital-actions de Télé-Dôle SA afin de dégager les fonds nécessaires à la réalisation de ces travaux. Une telle opération nécessite beaucoup de temps et il faudrait néanmoins se prononcer sur l'acquisition de nouvelles actions par la Région ou trouver un nouveau partenaire prêt à s'engager dans le capital-actions.
2. Le Comité de direction s'est également interrogé sur la vente partielle ou totale de sa participation dans Télé-Dôle SA auprès d'investisseurs privés. Cette démarche serait intéressante à explorer mais elle s'inscrirait à moyen terme compte-tenu de la recherche de partenariat à engager. De plus, sur le plan politique il apparaît nécessaire de préserver la souveraineté territoriale sur le domaine de la Dôle, qui doit demeurer en mains suisses, et une telle opération ne peut en aucun cas s'engager sans une consultation auprès du Conseil intercommunal et de nos communes membres.

Ces deux alternatives retarderaient la réalisation de ce projet avec les conséquences déjà évoquées précédemment. Le Comité de direction, avec le soutien du conseil intercommunal propose d'analyser plus en détail ces options.

## Calendrier

17.06.2021	Approbation du PR 71-2021 par le Conseil intercommunal
15.07.2021-15.10.2022	Réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes

## Communication

Les différentes étapes de réalisation de ce projet seront valorisées par la Région de Nyon, qui sera par ailleurs citée par ses partenaires dans leurs propres supports consacrés à ce sujet.

## Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Permettre la finalisation des engagements de Télé-Dôle SA dans la réalisation du domaine de sports de nature transfrontalier.
Bénéfices pour les communes	Sécuriser un investissement et la viabilité du projet de domaine des Dappes à long terme.
Bénéfices pour les habitants	Pouvoir bénéficier d'un domaine 4 saisons répondant aux besoins de notre population.

## Conclusion

Il n'est jamais agréable de prendre connaissance de l'augmentation des coûts d'un projet. Le Conseil d'administration de Télé-Dôle SA a su redéfinir les contours du projet en fonction des évolutions sociétales et environnementales afin d'accentuer l'utilisation 4 saisons de ce lieu.

La demande de cautionnement de CHF 1'650'000 est supportable pour notre association et permet de mener à bien ce projet dans des délais très serrés soumis aux exigences liées à l'altitude de cette réalisation.

Ces aménagements terminés permettront non seulement de mettre à disposition de notre population des infrastructures de qualité mais également à Télé-Dôle SA d'encaisser le plein loyer de la part de la Sogestar et ainsi assurer une viabilité de la société à long terme.

## Annexes

- Projection financière de Télé-Dôle SA avec emprunt par une banque locale
- Projection financière de Télé-Dôle SA avec emprunt fédéral LPR

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 71-2021 relatif à une demande de cautionnement de CHF 1'650'000,

ouï le rapport de la Commission des finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'approuver le cautionnement de CHF 1'650'000 en faveur de Télé-Dôle SA, de mandater le Comité de direction afin qu'il analyse toutes les options de reprise totale ou partielle par un tiers des actions de Télé-Dôle SA.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 20 mai 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général